



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SERVICE EN LIGNE ORIENTATION

**Comment demander sa voie d'orientation
après la 3^e ?**

Dialogue avec le conseil de classe

Se connecter au service en ligne Orientation

Compatible avec tous types de supports, tablettes,
smartphones, ordinateurs

Accès avec l'adresse unique teleservices.education.gouv.fr

**Le compte ÉduConnect peut
donner accès :**

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ;
- à l'espace numérique de travail (ENT) ;
- au livret scolaire.

Je sélectionne mon profil



Responsable d'élève



Élève

Le compte du représentant légal permet de formuler les choix et de prendre connaissance de l'avis du conseil de classe.

Le compte de l'élève permet de lire ce que le représentant légal a complété.

 Responsable d'élève

**Le compte ÉduConnect peut
donner accès :**

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ;
- à l'espace numérique de travail (ENT) ;
- au livret scolaire.

Je me connecte avec mon compte ÉduConnect

Identifiant	Identifiant oublié ? →
Identifiant au format p.nomXX	

Mot de passe	Mot de passe oublié ? →
	

Se connecter

[Je n'ai pas de compte →](#)

ou

Je me connecte avec FranceConnect



[Qu'est-ce que FranceConnect ? ↗](#)

FranceConnect vous permet d'accéder à de nombreux services de l'État en utilisant un compte dont vous disposez déjà. Utilisez-le pour ÉduConnect !

Se connecter avec mon compte ÉduConnect, l'identifiant et le mot de passe transmis par le chef d'établissement.

Fil des événements



10 - 12
oct - nov

Orientation après la 3e

Au 2^e trimestre, indiquez au conseil de classe vos souhaits d'orientation entre voie générale et technologique et voie professionnelle.

Choisir son orientation

Le Fil des événements
indique l'action à faire.

Informations générales

Vous avez un ou plusieurs enfants scolarisés à l'école élémentaire, au collège ou au lycée...

Remarque : Si vous n'êtes pas représentant(e) légal(e), aucun service n'est actuellement disponible pour les enfants à votre charge.

En qualité de représentant(e) légal(e), vous pouvez accéder aux services en ligne pour vos enfants depuis le menu [Mes services](#).

Retrouvez sur le portail **Scolarité Services** toutes les informations dont vous avez besoin pour suivre la scolarité et réaliser rapidement certaines démarches en ligne.

Vous pouvez par exemple...

Dès l'école élémentaire :

- Consulter le livret du CP à la 3e et télécharger notamment les diverses attestations présentes
- Si votre enfant entre en 6e : l'inscrire dans son collège (s'il propose le service)

À partir du collège :

- Vérifier vos informations personnelles ainsi que celles de votre enfant et, si besoin mettre à jour vos données (adresse, téléphone, courriel, etc.)
- Faire une demande de bourse
- Suivre la phase d'orientation en fin de 3e
- ...d'autres services peuvent être proposés par l'établissement de votre enfant

Progressivement, le portail **Scolarité Services** s'enrichira de nouvelles fonctionnalités pour faciliter votre quotidien.

Vos services en ligne sont dans le menu [Mes services](#).

Une question, besoin d'aide ?

Assistance 

Mes services

|  Actualités

 **Orientation**

Message de l'établissement

Bienvenue sur Scolarité services.

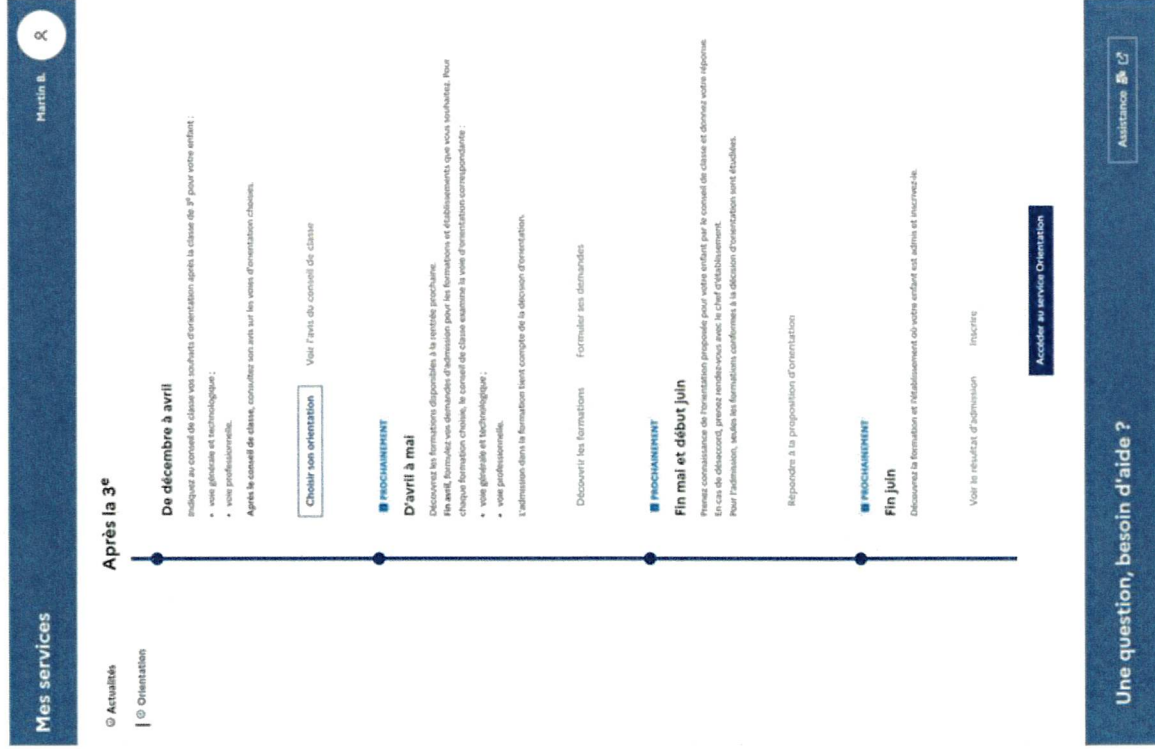
**Sur la page d'accueil de Scolarité services choisir Orientation
à partir de la date indiquée par le chef d'établissement.**

Une question, besoin d'aide ?

Assistance 

Le calendrier permet de voir toutes les étapes de l'orientation après la 3^e.

Le bouton activé correspond à l'action à faire.



Après la 3^e

De décembre à avril

Indiquez au conseil de classe vos souhaits d'orientation après la classe de 3^e pour votre enfant :

- voie générale et technologique ;
- voie professionnelle.

Après le conseil de classe, consultez son avis sur les voies d'orientation choisies.

Choisir son orientation

Voir l'avis du conseil de classe

D'avril à mai

Découvrez les formations disponibles à la rentrée prochaine.

Fin avril, formulez vos demandes d'admission pour les formations et établissements que vous souhaitez. Pour chaque formation choisie, le conseil de classe examine la voie d'orientation correspondante :

- voie générale et technologique ;
- voie professionnelle.

L'admission dans la formation tient compte de la décision d'orientation.

Découvrir les formations

Formuler ses demandes

Demander sa voie d'orientation après la 3^e

Dialogue avec le conseil de classe

Un seul des représentants légaux de l'élève peut faire la saisie des choix d'orientation.

L'un ou l'autre des représentants légaux pourra voir l'avis du conseil de classe sur les voies d'orientation choisies.

En cas de difficulté les responsables légaux peuvent s'adresser au chef d'établissement.

Mes services



Actualités

Orientation

Choix d'orientation

Deuxième trimestre

Vous choisissez une ou plusieurs voies d'orientation parmi les possibilités suivantes :

- 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR ;
- 2^{de} professionnelle ;
- 1^{re} année de CAP ou de CAP agricole.

Le conseil de classe du deuxième trimestre indiquera pour chaque voie d'orientation demandée son avis (favorable, réservé ou défavorable).

Vous pourrez consulter l'avis du conseil de classe et en accuser réception.

Les choix d'orientation et les avis provisoires du conseil de classe sont indicatifs et sont le début d'un dialogue qui prépare le choix définitif de fin d'année.

Pour préparer son projet d'orientation votre enfant peut s'informer :

- au CDI et au CIO ;
- sur le site de [l'Onisep](#) ;
- sur le site « l'orientation en 3^e et l'affectation en lycée ».

Choisir son orientation

Une question, besoin d'aide ?

Assistance

La démarche pour choisir son orientation est présentée avec des conseils pour s'informer sur les établissements et les formations envisagées après la 3^e.

Mes services



⌚ Actualités

| 📌 Orientation

Choix d'orientation

Deuxième trimestre



Vous devez valider vos choix afin qu'ils soient pris en compte

Vous pouvez saisir jusqu'à 3 choix.

Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

+ Ajouter un choix

Retour aux informations

Valider les choix

Cette procédure de dialogue ne concerne pas la demande de redoublement, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

Le bouton + Ajouter un choix ouvre une pop-up qui permet la sélection d'une voie d'orientation.

Une question, besoin d'aide ?

Assistance

Actualités

Orientation

Choix d'orientation

→ Rang 1

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veuillez sélectionner une voie d'orientation : (*)

☐ 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

☐ 2^{de} professionnelle

☐ 1^{re} année de CAP ou de CAP agricole

STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

Annuler

Valider

pte

Valider les choix

parcours particuliers

oit être suivie. Se

La sélection d'une voie se fait dans l'ordre de préférence, il est possible de modifier les choix jusqu'à la fermeture du service en ligne Orientation à la date indiquée par le chef d'établissement.

Valider les demandes d'orientation

Deuxième trimestre

Orientation

Vous devez valider vos choix afin qu'ils soient pris en compte

Vous pouvez saisir jusqu'à 3 choix.

Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

+ Ajouter un choix

Valider les choix

Cette procédure de dialogue ne concerne pas la demande de redoublement, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

Assistance

Mes services

Actualités

Orientation

Choix d'orientation

Deuxième trimestre

1

Vos choix d'orientation ont bien été validés

Vous pouvez les modifier jusqu'à la fermeture du service en ligne.

“ Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

RANG 1

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

RANG 2

2^{de} professionnelle

Retour aux informations

Modifier les choix

Cette procédure de dialogue ne concerne pas la demande de redoublement, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

Je donne mon avis

SERVICES PUBLICS

Assistance

Un courriel avec le récapitulatif des choix validés est transmis à chaque représentant légal.

Les choix peuvent être modifiés jusqu'à la fermeture du service.

Une question, besoin d'aide ?

2023-2024

Voir l'avis du conseil de classe

Mes services



🕒 Actualités

| 🕒 Orientation

Avis provisoires d'orientation

Deuxième trimestre

Après avoir pris connaissance de l'avis du conseil de classe, vous accusez réception des avis provisoires. Pour préparer votre choix définitif de fin d'année, vous pouvez prendre rendez-vous avec le professeur principal et le psychologue de l'éducation nationale.

La participation aux journées portes ouvertes des lycées et aux salons d'orientation permet de poursuivre la réflexion.

Voir l'avis du conseil de classe

Une question, besoin d'aide ?

Assistance

L'un ou l'autre des représentants légaux peut voir l'avis du conseil de classe.

Mes services

- Actualités
- Orientation

Avis provisoires d'orientation

Deuxième trimestre

①

Cet avis vous permet de poursuivre la réflexion sur le projet d'orientation de votre enfant pour faire les choix définitifs de fin d'année.

Réponse du conseil de classe à la demande des représentants légaux

RANG 1

2^{de} professionnelle

Avis favorable

Recommandation(s) du conseil de classe pour une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

Retour des représentants légaux sur l'orientation

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

☐ J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe. (*)

Si je souhaite discuter de cet avis provisoire, je prends contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement.

Retour aux informations

Valider

Une question, besoin d'aide ?

Assistance